



Les infos en ligne du SNUipp 63

Mercredi

29

Août
2018

Rentrée 2018

Ce qui attend l'école et les personnels (4)

CAPPEI

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive (CAPPEI) a un an. Le ministère, après de nombreuses interventions du **SNUipp-FSU**, a réitéré son attachement aux « options » devenues des « parcours » dans la nouvelle formation pour les procédures d'affectation des enseignants spécialisés.

Le logiciel de gestion des personnels va être modifié, afin que chacun puisse être affecté selon sa formation. Un travail sur les équivalences (voir annexes [circulaire 2017-026](#)) est nécessaire pour que tous les personnels spécialisés aient accès aux postes auxquels ils ont droit lors des mouvements intra départementaux.

Modules de formation d'initiative nationale

La [circulaire n°2018-068](#) sur les MFIN (Modules de Formation d'Initiative Nationale) est parue le 18 juin 2018. La période de candidature, si elle est allongée par les vacances d'été, reste très courte sur les jours ouvrés, les départements devant remonter les candidatures le 14 septembre 2018 au plus tard.

Une CAPD doit avoir lieu avant cette date pour valider et faire remonter les

demandes, qui seront ensuite examinées en CAPN.

Le SNUipp-FSU continue de demander une augmentation de ces formations, la possibilité de les délocaliser afin qu'elles profitent au plus grand nombre, et une gestion transparente des candidatures lors des commissions administratives paritaires.

AESH

Le recrutement des AESH est modifié : la durée d'expérience requise sur des fonctions d'accompagnement est ramenée de 24 à 9 mois pour les contractuels de droit privé (CUI, PEC). Les candidats justifiant d'un titre ou diplôme au moins de niveau IV (baccalauréat) pourront

également postuler. Cela permet d'élargir le vivier tout en augmentant le niveau de recrutement.

La formation d'adaptation à l'emploi est réaffirmée à hauteur d'au moins soixante heures en début de contrat.

Les parcours emploi compétences

Les Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été créés en janvier. La base juridique reste

celle des CUI-CAE mais est renforcée sur l'accompagnement du salarié vers l'emploi et la

formation professionnelle. Les contrats sont de 9 mois minimum. Ils s'adressent aux salariés éloignés de l'emploi avec une attention particulière portée aux travailleurs handicapés,

aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux jeunes.

Dans l'Education nationale, ce contrat sera réservé à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.



**Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir d'agir enseignant**

Changeons l'école, **votons** !  



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuioo.fr